

Lettre d'intention

Intitulé du projet	CPTS VALLEE DU TECH
Date de rédaction :	15 septembre 2022
Co-Porteurs projet	GIBELLO SOPHIE/ JURICIC JEAN / AMANDINE GUITARD
Profession	MEDECIN /MEDECIN / PHARMACIEN
Adresse postale	23 CHEMIN DU MAS BADOU 66400 CERET 34 AVENUE DE LA GARE 66400 CERET 1 BIS CAMI DE L'AGUDE 66110 AMELIE LES BAINS
Mail	sogibello34mail.com juricicjeanmail.com guitard.amandine66mail.com
Téléphone	0760765877 / 04 68 87 43 03 / 06 13 65 70 51

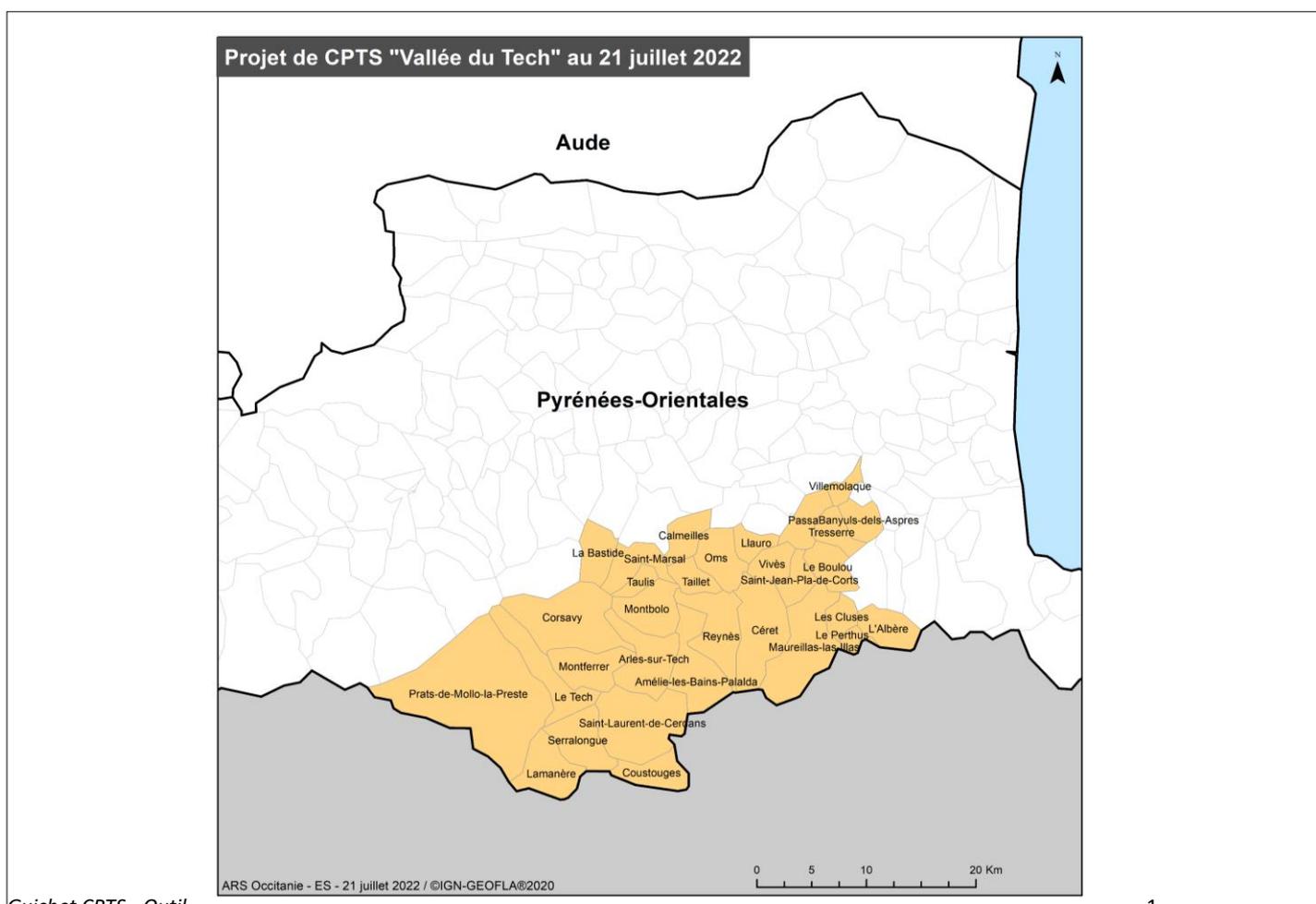
Voir outil : aide à la rédaction

RAPPEL : la lettre d'intention doit être accompagnée d'un formulaire CERFA de demande de subvention
Accès formulaire simplifié

I - Le contexte territorial

Caractéristiques du territoire couvert par le projet CPTS

Délimitation géographique actuelle du projet



COMMUNES / QUARTIERS	CODE POSTAL	CODE INSEE
<i>Amélie les bains</i>	66110	66003
<i>Arlès sur Tech</i>	66150	66009
<i>Banyuls dels Aspres</i>	66300	66015
<i>Calmeilles</i>	66400	66032
<i>Corsavy</i>	66150	66060
<i>Coustouges</i>	66260	66061
<i>Céret</i>	66400	66049
<i>L'Albère</i>	66480	66001
<i>La Bastide</i>	66110	66018
<i>Lamanère</i>	66230	66091
<i>Le Boulou</i>	66160	66024
<i>Le Perthus</i>	66480	66137
<i>Le Tech</i>	66230	66206
<i>Les Cluses</i>	66480	66063
<i>Llauro</i>	66300	66099
<i>Maureillas-Las-Illas</i>	66480	66106
<i>Montbolo</i>	66110	66113
<i>Montferrer</i>	66150	66116
<i>Oms</i>	66400	66126
<i>Passa</i>	66300	66134
<i>Prats-de-Mollo-la-preste</i>	66230	66150
<i>Reynès</i>	66400	66160
<i>Saint-jean-Pla-de-Corts</i>	66490	66178
<i>Saint-Laurent-de-Cerdans</i>	66260	66179
<i>Saint-Marsal</i>	66110	66183
<i>Serralongue</i>	66230	66194
<i>Taillet</i>	66400	66199
<i>Taulis</i>	66110	66203
<i>Tresserre</i>	66300	66214
<i>Villemolaque</i>	66300	66226
<i>Vivès</i>	66490	66233
Nombre total de communes : 31		

Evaluation de population concernée par le projet (nombre d'habitants) :

Taille de la CPTS :

- Taille 1 (moins de 40 000 habitants)
 Taille 2 (entre 40 000 et 80 000 habitants)
 Taille 3 (entre 80 000 et 175 000 habitants)
 Taille 4 (plus de 175 000 habitants)

Pré-diagnostic territorial - Problématiques de santé identifiées sur le territoire

Si des éléments de diagnostic ont été transmis par le biais du Guichet CPTS, les joindre en annexe – **Voir outil demande de diagnostic**
 Précisez ci-dessous de manière succincte votre pré-diagnostic (principales caractéristiques de la population et de l'offre de soins) ainsi que les sources qui vous ont permis de l'établir.

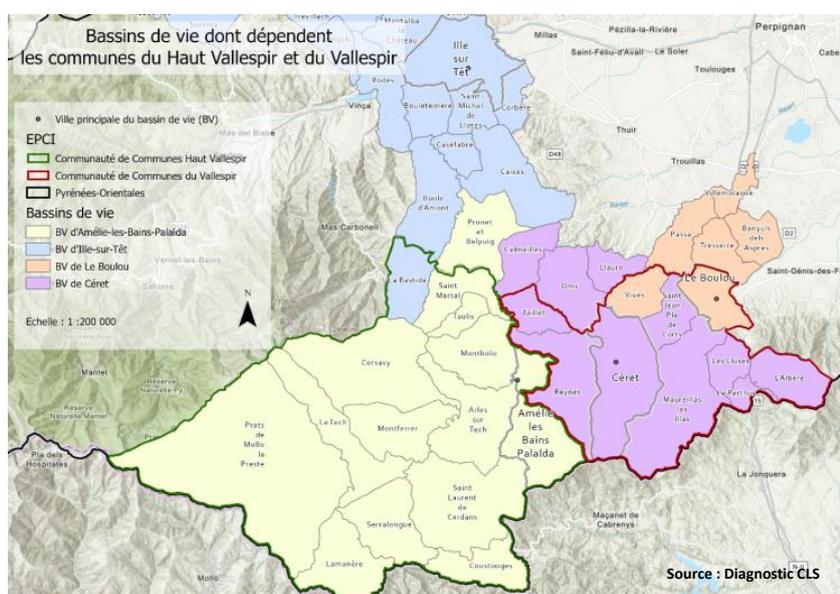
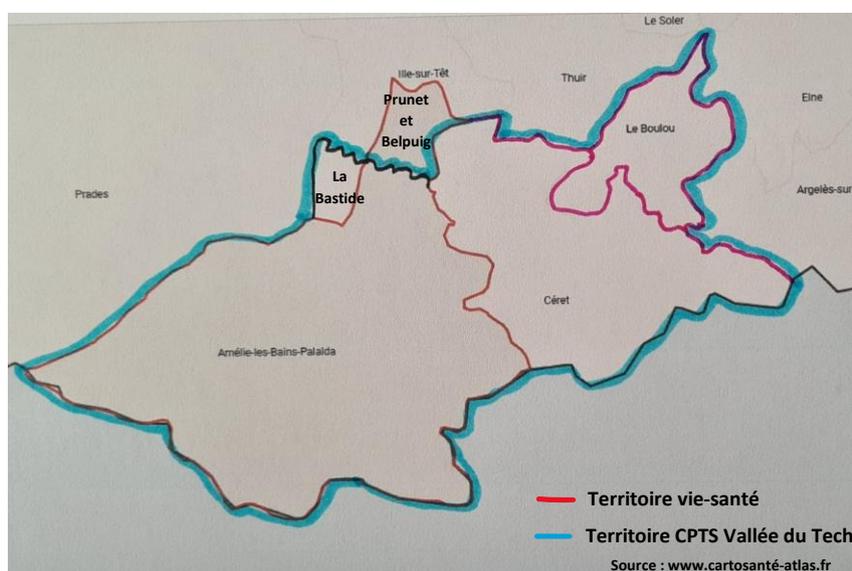
Le territoire géographique :

Le territoire d'action de la CPTS Vallée du Tech comprend 31 communes, regroupées au sein de 2 Communautés de Communes : la CC Haut Vallespir et la CC du Vallespir. Dans une démarche de cohérence du projet de santé, l'équipe projet a souhaité inclure 7 communes supplémentaires qui appartiennent à une communauté de commune voisine. De ce fait, le territoire de la CPTS correspond aux **3 territoires de vie-santé** : celui d'Amélie-les-Bains, de Céret et du Boulou, définis sur le site www.cartosanté-atlas.fr. Il s'agit du découpage géographique utilisé pour le zonage conventionnel médecins de 2016. Il est défini ainsi :

- Ce découpage correspond au découpage du bassin de vie Insee 2012 lorsqu'il y a moins de 50 000 habitants,
- Lorsque que le bassin de vie est très peuplé (plus de 50 000 habitants), il correspond au territoire de vie Insee (pour en savoir plus).

Une exception cependant, concernant la commune de La Bastide qui fait partie du territoire défini de la CPTS mais qui n'apparaît sur aucun des 3 territoires de vie-santé. La commune de Prunet-et-Belpuig, qui elle ne fait pas partie de la CPTS, fait partie du territoire de vie-santé d'Amélie-les-Bains. Leur population étant similaire, et compte tenu qu'il n'y a aucun professionnel de santé, ni structures de soins, sur aucune des 2 communes, les données sont « négligeables » dans le diagnostic.

Il est possible de se questionner sur notre choix de ne pas inclure Prunet et Belpuig dans le territoire de la CPTS. D'un point de vue administratif, cette commune ne fait pas partie de l'une des deux Communautés de Communes de la CPTS et, bien qu'incluse sur le Territoire de Vie Santé d'Amélie-les-Bains, il ne nous est pas paru pertinent l'inclure car peu de patients sont tournés vers notre territoire. Il nous a semblé que l'orientation majeure, en terme sanitaire, était plutôt tournée vers le territoire de Thuir. Toutefois, le territoire de la CPTS se veut évolutif et nous ne sommes pas fermé à une inclusion future si cela s'avérait judicieux pertinent.



Géographiquement, le territoire s'étend sur une surface de 730.66km² à la frontière Espagnole dans les Pyrénées Orientales, pour une population totale de 35456 hab. La densité moyenne du territoire représente 48,52 hab/km². Toutefois, si l'on veut être au plus près de la réalité du terrain, il convient de distinguer deux secteurs : le Haut Vallespir qui s'étend sur 465,46km² pour une densité de 22 hab/km² et le Vallespir qui représente 265,2 km² avec une densité de 97hab/km².

Le territoire est fortement ruralisé (2/3 du territoire concerné), avec beaucoup de petites communes isolées et une zone importante se situant en moyenne montagne.

La population :

Les données démographiques font ressortir un vieillissement de la population sur le territoire comparé au reste de la France. Le part des plus de 65 ans représente à elle seule 30,9% soit un tiers de la population du territoire (contre 25,9% pour le département, 22,5 pour la région et 19,6% pour le national).

La part des moins de 30 ans représente 9134 personnes soit 25,76% pour la CPTS contre 35,63% au niveau national.

Les retraités représentent 12291 personnes sur le territoire.

L'indice de vieillesse (nombre de personnes âgées de plus de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans) est de 181,7 pour les communautés de Communes du Haut Vallespir et du Vallespir. Cet indice est de 133,4 pour le département et tombe à 97,1 pour le régional et 81,2 pour le national. Ce qui dénote bien un vieillissement général de la population concernée.

Ce vieillissement démographique souligne la prévalence des pathologies chroniques liées à la senescence et nécessitant des prises en charge plus lourdes.

La part des personnes exonérée au titre d'une ALD est plus élevée sur le territoire que sur le reste du pays (+4,9% par rapport au national).

Accès aux soins :

La part des patients de plus de 17 ans sans médecin traitant sur le territoire (4055pers) est plus élevée que dans le reste du département (+1,1%) et de la région (1,9%). Toutefois, ces chiffres chutent à 1686 personnes lorsque l'on cible les patients les plus fragiles à savoir les patients en ALD, les bénéficiaires de la CSS et les patients de plus de 70 ans.

Les médecins libéraux du territoire rencontrent de plus en plus de difficultés à faire admettre leur patient directement en service de médecine. 1 hospitalisation sur 3 seulement est consécutive à une demande du médecin sans passer par le service des urgences. (alors que cette proportion est de presque 1 hospitalisation sur 2 au niveau départemental et régional)

En parallèle, on constate qu'un quart des passages aux urgences n'est pas suivi d'une hospitalisation. Les indicateurs ne permettent pas de définir si ces consultations auraient pu être gérées par un médecin de ville et nous ne savons pas si ces chiffres concernent uniquement la clinique du territoire ou bien regroupent aussi le centre hospitalier et les cliniques privés de Perpignan. Ce constat pourra être approfondi et analysé lors du diagnostic réalisé au sein du projet de santé.

Parcours de soins :

Prévalence des 5 pathologies sur le territoire en référence à la liste des Affections de Longue Durée.

1. Le diabète (type 1 et type 2) représente 5,5% de la population du territoire, soit plus d'1 habitant sur 20 touché par cette pathologie. Les données départementales sont sensiblement équivalentes (5,5%) et au niveau régional (4,8%) et national (5,1%) la proportion est aussi similaire.
2. Les tumeurs malignes touchent presque 1 personne sur 20 sur le territoire (4,8%), le département plafonne à 4,2% d'incidence, quant la région et le territoire national sont à respectivement 3,9% et 3,7%.
3. Les pathologies coronaires concernent 3,5% de la population de la CPTS.

4. Les affections psychiatriques de longue durée touchent 1 personne sur 30 (3,1%) au sein du territoire. Statistiques se rapprochant des données départementales (3,4%) et régionales (2,8%) mais plus conséquentes que les données nationales (2,4%)
5. Enfin on retrouve les insuffisances cardiaques, troubles du rythmes, cardiopathies valvulaires et cardiopathies congénitales pour 2,7% de la population du territoire soit 997 personnes.

Prévention :

Prévention Cancer:

La Prévention des cancers du sein représente un peu plus d'1 femme sur 2 (56,5%) de 50 à 74 ans, proportion bien plus conséquente en régional et national puisque l'on atteint 3 femmes sur 5 pour le dépistage du cancer du sein. Même proportion pour le dépistage du cancer de l'utérus où 1 femme sur 2 de 25 à 65 ans a bénéficié d'un frottis au cours des 3 dernières années. Statistiques équivalentes sur le territoire national.

Enfin le dépistage des cancers colorectaux chez les personnes de 50 à 74 ans ne représente que 1/3 de la population du territoire (33,2%) ces données s'alignent sur celles du département et du territoire national mais reste plus élevées que les données régionales qui plafonnent à 29,9%.

Prévention Vaccination :

En ce qui concerne la couverture vaccinale, le taux de vaccination saisonnière concerne 1 personne sur 2 (51%), quand le territoire national touche presque 3 personnes sur 5 (58,6%). Seulement 30% des patients dits « fragiles de 16 à 64 ans » (en ALD ou avec une pathologie chronique) sont vaccinés contre la grippe saisonnière.

Les vaccinations obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2018 représentent 79,9% des enfants de moins de 2 ans pour le vaccin ROR, et 96% des enfants de 15 à 26 mois sont vaccinés contre le méningocoque C.

7 enfants de moins de 16 ans sur 10 (70,6%) ont bénéficié de l'examen bucco-dentaire sur notre territoire. La moyenne nationale est à 71,5%.

NB : attention toutefois, ces données statistiques sont à considérer avec prudence. En effet, toute la population du territoire n'est pas prise en compte pour des raisons liées au RGPD (règlement général sur la protection des données) et les plus petites communes ne sont donc pas comptabilisées dans la majeure partie des indicateurs afin d'éviter toutes possibilités d'identification. La proportion de « neutralisation » de ces communes sur certains indicateurs atteint parfois les 80% soit presque 25 communes neutralisées sur les 31 du territoire et ce taux ne descend que très rarement en dessous de 50% de neutralisation. Il faut donc tenir compte du fait que la moitié des communes du territoire ne sont pas comptabilisées dans tous ces indicateurs.

L'offre de soins :

1. Les médecins généralistes

Les données issues de « rezone CPTS » donnent une démographie des professions de santé sensiblement différentes de la réalité.

En effet, 51 médecins généralistes sont comptabilisés, or il apparait, après enquête de terrain effectuée par la chargée de mission de CLS (Contrat Local de Santé), qu'il y a en réalité 28 médecins généralistes en activité. Ce décalage provient du fait que quelques médecins généralistes, exercent **exclusivement** dans le thermalisme sur les communes de Prats-de-Mollo, Amélie-les-Bains et Le Boulou, ils sont comptabilisés au même titre que leurs confrères généralistes accueillant aussi des patients locaux tout au long de l'année. Cependant, leurs consultations étant exclusivement à destination des curistes et ils ne peuvent donc pas être pris en compte pour l'état des lieux de l'offre de soins permanente du territoire. Pour exemple, sur la commune d'Amélie les Bains, 15 généralistes sont annoncés par le site « rezone CPTS » or, ils sont 5 à proposer des consultations toute l'année.

Ainsi la proportion de médecin pour 10 000 habitants est de 7,89 sur le territoire de la CPTS.

La moyenne nationale évaluée par la DREES était, en 2018, de 15,3 médecins pour 10 000 habitants, la moyenne régionale montant à 16,8 médecins pour 10 000 habitants. Le territoire est donc grandement en manque de médecins généralistes.

2. Les infirmiers libéraux et les Masseurs-kiné.

Si la proportion des infirmiers libéraux (146) et des masseurs-kiné (90) est correcte, il reste encore des zones rurales très isolées, où les soins à domicile ne sont pas toujours assurés du fait de l'éloignement.

3. Les sages femmes

2 sages femmes libérales sont installées à temps plein. Il n'y a plus de gynécologue sur le territoire. Pour avoir une consultation gynécologique avec un gynécologue, il faut se déplacer sur Perpignan ou Argeles sur Mer.

4. Les chirurgiens-dentistes

Au nombre de 28 sur le territoire, nous sommes plutôt bien dotés en comparaison de la moyenne nationale.

5. Les orthophonistes :

Au nombre de 11, ils sont répartis assez inégalement sur le territoire. 2 sont installés sur la CC du Haut Vallespir, les 9 autres sur la CC Vallespir et les communes environnantes du territoire.

6. Orthoptistes/ ophthalmologistes

Un centre d'ophtalmologie a ouvert sur la commune du Boulou, regroupant 6 spécialistes. C'est aussi au Boulou que se trouve la seule orthoptiste du secteur.

7. Les pharmacies

Il existe 15 pharmacies sur le territoire de la CPTS. Le maillage est globalement satisfaisant puisque 5 pharmacies sont sur le Haut Vallespir (1 à Saint Laurent de Cerdans, 1 à Prats de Mollo, 1 à Arles sur Tech et 2 à Amélie les Bains) les autres pharmacies étant réparties sur les communes les plus conséquentes du Vallespir.

8. Les laboratoires :

3 laboratoires du groupe Médilab 66 sont répertoriés, 1 à Amélie les Bains, 1 à Céret et 1 au Boulou.

9. Les structures de soins :

- ✓ 1 clinique privée du groupe ELSAN à Céret, regroupant
 - des consultations avec des spécialistes sur des temps partiels et des plages horaires courtes,
 - un bloc opératoire,
 - un service d'urgence H24
 - un service d'imagerie médicale.
 - Un service d'hospitalisation de médecine
 - Un service d'hospitalisation chirurgicale
- ✓ 3 SSIAD (Services de Soins à Domicile)
 - SSIAD de Prats de Mollo
 - SSIAD d'Arles sur Tech
 - SSIAD de Céret
- ✓ 3 SSR (Soins de suite et de Réadaptation)
 - « Sunny Cottage » à Amélie les Bains

- « Al Sola » à Montbolo
- « Le Vallespir » de l'UGECAM au Boulou
- ✓ 1 USLD (Unité de Soins de Longue Durée)
 - « Le patio d'argent » à Arles sur Tech
- ✓ 1 MSP (Maison de Santé pluriprofessionnelle)
 - MSP du Haut Vallespir (site principal à Arles sur Tech, 2 antennes en développement à Prats de Mollo et Saint Laurent de Cerdans)
- ✓ 5 EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)
 - EHPAD « Nostra Casa » Saint Laurent de Cerdans (public communal)
 - EHPAD « El cant dels ocells » Prats de Mollo (public communal)
 - EHPAD « Baptiste Pams » Arles sur Tech (public communal)
 - EHPAD « la casa assolellada » Céret (public communal)
 - EHPAD « mutualiste Saint Jean/ Maureillas » Saint Jean Pla de Corts (Résidence catalanes solidarité sénior)
- ✓ 1 service de dialyse
 - AIDER santé au Boulou
- ✓ L'offre de soins en santé mentale basée à Céret:
 - 1 CMP Adulte (Centre Medico Psychologique)
 - 1 CMP Enfant- adolescent
 - 1 Hôpital de Jour « la Ceriseraie »
 - 1 CATTP (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel)
 - 1 CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie)
 - 7 psychologues libéraux sur Céret et 2 sur le Boulou

Source

www.rezonecpts.ameli.fr ;

www.cartosanté-atlas.fr ;

www.insee.fr ;

Diagnostic de territoire du CLS (Contrat Local de Santé) des Communautés de Communes du Haut Vallespir et du Vallespir ;

Au regard des éléments de diagnostic et de l'avis des professionnels de santé impliqués dans le projet, décrire la(les) prise(s) en charge et/ou le(s) type(s) de parcours posant des difficultés sur le territoire. Exemples : dysfonctionnements ou ruptures de parcours éventuels observés.

- Difficultés dans l'hospitalisation directe des patients en clinique ou hôpital, démarches chronophages administratives.
- Difficultés dans la prise en charge des pathologies en santé mentale,
- Difficultés dans l'accès aux soins de second recours, délai d'obtention d'un rendez vous souvent long qui décourage les patients, manque de spécialiste à proximité, renoncement aux soins
- Difficultés dans le suivi des patients fragiles isolés géographiquement et socialement.
- Manque flagrant de médecins généralistes pour assurer une prise en charge de toute la population.
- Difficultés dans la prise en charge des pathologies pédopsychiatriques et des troubles neurodéveloppementaux. (Détection précoce)
- Manque de coordination entre l'hôpital/clinique et les soignants libéraux pour la prise en charge des patients à leur retour à domicile.
- Difficultés dans la prise en charge en gérontopsychiatrie ;
- Difficultés dans l'accompagnement des patients en fin de vie, soins palliatifs, besoin de plus de lien avec les services hospitaliers.

Freins dans la mise en place de la CPTS :

- Appréhension des professionnels d'un surcroit de travail administratif, chronophage, avec des plannings de travail déjà bien chargés pour tous
- Difficulté à visualiser les apports concrets de la CPTS au quotidien dans la pratique de chacun.
- Organisation de travail pour l'écriture du projet avec un nombre important de professionnel.

Description des modalités de travail existantes

Outils et moyens déjà intégrés sur le territoire

Exemples : Systèmes d'information communs, e-prescription, messagerie sécurisée, protocoles de coopération etc... :

Mise en place de MSP sur le territoire du Haut-Vallespir,
Projet de Centre Médical de Santé Communal sur Céret,
Collaboration dans le cadre du CLS mis en place par les deux communautés de communes (Contrat Local de Santé)
Mailing via une boîte de messagerie dédiée à la CPTS pour les adhérents.

Partenariat(s) et réseau(x) existant(s) :

Structures d'exercice coordonné ou d'appui (ESP, MSP)	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI - Précisez :MSP du Haut Vallespir.
Plateforme Territoriale d'Appui (PTA)	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI - Précisez : Disposition d'Appui à la Coordination (DAC 66)
Collectivités territoriales	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI - Précisez : collaboration avec les Communautés de Communes du territoire.

II - Le projet de CPTS

IMPLICATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE DANS LA CONSTRUCTION DU PROJET

Méthodologie employée pour informer et mobiliser les acteurs de santé du territoire de la future CPTS

Si utilisation du questionnaire des URPS, joindre le fichier de réponses.

Précisez la méthodologie employée : Comment les avez-vous contactés (par courrier/tel/mail, date d'envoi, nombre de professionnels contactés) ? Sur quel listing vous êtes-vous appuyés ?

Avez-vous organisé des réunions : date(s), lieu(x), nombre d'invitations envoyées et nombre de participants ?

Envisagez-vous d'autres actions de communication prochainement ?

- Contact par mailing/listing CPAM et les URPS : il semble que les mails via les URPS n'aient pas été reçus par les professionnels des différentes corporation malgré un envoi vérifié, notamment auprès de l'URPS Médecin.
- Organisation de réunions d'information :
 - o 8 juin 2022 : Réunion d'information organisée par CPAM/ARS/GUICHET CPTS : (38 présents)
 - o 30 juin 2022 : Réunion de constitution d'une équipe projet et d'une association de préfiguration, Arles sur Tech (21 présents), information envoyée à tous les praticiens présents le 8 juin 2022.
- Mi-juillet 2022 : Mail d'information de l'émergence d'une équipe projet et de la création de l'association de préfiguration envoyé à tous les professionnels de santé libéraux du territoire via le mailing de la CPAM. Associé à ce mail un questionnaire de participation (annexe) a été envoyé. 21 nouveaux professionnels ont répondu à ce questionnaire et ont formalisé leur volonté de participer au projet.
- Réunions de Travail :
 - o 21 juillet 2022 : Réunion de travail pour écriture de la lettre d'intention, Céret (18 présents),
 - o 28 juillet 2022 : Réunion de travail pour écriture de la lettre d'intention, Céret (12 présents)
 - o 11 août 2022 : Réunion de travail pour écriture de la lettre d'intention, Céret (17 présents)
- Réunions à venir :
 - o Fin septembre/début octobre 2022 : Réunion du bureau de l'association pour statuer sur le règlement intérieur.
 - o Courant Novembre 2022 : Réunion d'information pour présenter la lettre d'intention déposée et débiter les partenariats en vue de l'écriture du projet de santé avec tous les professionnels de santé libéraux et salariés, les différentes structures médicales et médico-sociales, les collectivités territoriales

Professionnels informés et sollicités sur le territoire

Concernant les praticiens informés et sollicités sur le territoire, nous avons souhaités nous appuyer sur les données de la CPAM concernant le mailing. En effet, ayant constaté un écart dans les données « Rezone CPTS » et la réalité du terrain, nous souhaitions pouvoir être au plus proche de la réalité.

Profession	Nb de professionnels identifiés (Données CPAM)	Nb de professionnels sollicités (Données CPAM)	Nb de professionnels souhaitant adhérer à la démarche	Nb de professionnels identifiés selon diag de territoire REZONE
Médecins généralistes	44	44	9	51
Médecins spécialistes	18	18	1	18

Infirmiers	130	130	26	146
Laboratoire	3	3	3	3
Pharmaciens	14	14	13	14
Masseurs-Kinésithérapeutes	89	89	7	90
Sages-femmes	2	2	2	2
Orthophonistes	10	10	2	11
Orthoptistes	1	1	1	1
Dentistes	28	28	2	28
Pédicures-podologues/orthésistes	6	6	3	Non communiqué
Autres (préciser)			1 psychologue/ 1 secrétaire	
TOTAL	345	345	71	364 (sans les pédicures-podologues)

Dans le cadre de notre collaboration avec le CLS, il est apparu que le nombre de médecins généralistes répertoriés sur le territoire par le site REZONE CPTS est erroné. En effet, après une enquête de terrain réalisée par la chargée de mission du CLS, il s'avère qu'il y a en réalité 28 généralistes en activité sur les communautés de communes de Haut Vallespir et du Vallespir et 1 seul médecin pour les communes complémentaires du territoire de la CPTS Vallée du Tech. Cet écart peut s'expliquer par des cessations d'activité ou des départs à la retraite. Il existe aussi un certain nombre de médecins généralistes-thermalistes sur les communes de Prats-de-Mollo, Amélie-les-Bains et Le Boulou, qui proposent des consultations générales tout au long de l'année en plus de l'accueil des curistes contrairement à d'autres médecins du même secteur pratiquant exclusivement le thermalisme et qui sont comptabilisés, sur ces communes, au même titre que leur confrère.

Autres Sollicitations :		
Hôpital(ux) public(s)	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI - Précisez :
Etablissement(s) de santé privé(s)	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI - Précisez : 1 clinique, 1 centre de dialyse
Elu(s) territorial(ux)	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI - Précisez : des communes du territoire
Structure(s) médico-sociale(s)	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI - Précisez : les SSR du territoire
Structure(s) sociale(s)	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI - Précisez : Maison sociale du département, CCAS, Associations d'aide à la personne
Structures d'exercice coordonné ou d'appui (ESP, MSP, PTA)	<input type="checkbox"/> NON	<input checked="" type="checkbox"/> OUI - Précisez : MSP existante, DAC 66

Liste des professionnels engagés dans la construction du projet

Afin de respecter notre volonté d'inclusion, l'équipe projet rassemble tous les acteurs de santé présents depuis la réunion de l'assemblée constitutive de l'association. Les membres fondateurs ont été rejoints par divers praticiens, chacun investi en fonction de leur possibilité, tous ont participé aux travaux sur la lettre d'intention et donné leur avis que ce soit en présentiel ou par mail.

En Annexe sera ajoutée la liste de tous les professionnels qui sont impliqués ou souhaitent s'impliquer à l'avenir.

EQUIPE PROJET : Professionnels Libéraux

NOM Prénom	Profession	Secteur Activité	Ville d'exercice	Structure d'appartenance
GIBELLO SOPHIE	MEDECIN	LIBERAL	LE BOULOU	
JURICIC JEAN	MEDECIN	LIBERAL	CERET	
GUITARD AMANDINE	PHARMACIEN	LIBERAL	AMELIE LES BAINS	PHARMACIE DU TECH
MARILL MARTINE	PHARMACIEN	LIBERAL	LE BOULOU	PHARMACIE DU VALLESPER
HANRIOT FRANCOISE	PHARMACIEN	LIBERAL	AMELIE LES BAINS	PHARMACIE DU MONDONY
PENVEN JEAN PHILIPPE	IDEL	LIBERAL	CERET	
JONCA ANDRE	PHARMACIEN	LIBERAL	LE BOULOU	PHARMACIE DU VALLESPER
PALE JOSEPHINE	IDEL	LIBERAL	LE BOULOU	
SEGONNE PASCALE	MEDECIN	LIBERAL	LE BOULOU	
BAILLAT BENJAMIN	PHARMACIEN	LIBERAL	CERET	PHARMACIE SAINT FERREOL
LAFUENTE EMMANUELLE	IDEL	LIBERAL	CERET	CABINET SAINT FERREOL
LAUGAUDIN SANDRINE	IDEL	LIBERAL	CERET	
COSTANZO DZIEMBOWSKI SALVINA	IDEL	LIBERAL	CERET	
ROUANE CHRISTINE	IDEL	LIBERAL	ARLES SUR TECH	MSP du HAUT VALLESPER
VANEL CARINE	ORTHOPHONISTE	LIBERAL	ARLES SUR TECH	MSP du HAUT VALLESPER
DESSAGNE TREMIION CHARLOTTE	IDEL	LIBERAL	ARLES SUR TECH	MSP du HAUT VALLESPER
MASCART MYRIAM	IDEL	LIBERAL	ARLES SUR TECH	MSP du HAUT VALLESPER

ESCUDERO VALERIE	MEDECIN	LIBERAL	LE BOULOU	
NORMAND FLORENCE	PHARMACIEN	LIBERAL	CERET	PHARMACIE NORMAND
SALOMON LUC	MEDECIN	LIBERAL	CERET	
QUINTANE FRANCOISE	MEDECIN	LIBERAL	CERET	
QUILEZ AURELIE	PHARMACIEN	LIBERAL	REYNES	PHARMACIE DE REYNES
DUTITRE STEPHANIE	PHARMACIEN	LIBERAL	AMELIE LES BAINS	PHARMACIE DU TECH
SABARDEIL MARYLINE	IDEL	LIBERAL	CERET	CABINET SAINT FERREOL
LANG MARTINE-SOPHIE	PHARMACIEN	LIBERAL	CERET	PHARMACIE SAINT FERREOL
CABANY CORINE	MEDECIN	LIBERAL	BANYULS DELS ASPRES	
ROUANE BRUNO	IDEL/COORD msp	LIBERAL	ARLES SUR TECH	MSP HAUT VALLESPER
BUSQUETS CELINE	IDEL	LIBERAL	CERET	CABINET SAINT FERREOL

PARTENAIRES : Professionnels des établissements de santé ou médico-sociaux

NOM Prénom	Profession	Secteur Activité	Ville d'exercice	Structure d'appartenance
FLEURY SEBASTIEN	Directeur	Privé	LE BOULOU	UGECAM

Missions et objectif(s) visé(s) par le projet

Descriptif succinct de chaque mission : objectifs, outils et méthodes envisagés, impact souhaité pour la population et les acteurs impliqués

Intitulé de la mission	Oui	Non	Description
Mission en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins - Faciliter l'accès à un médecin traitant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à un médecin traitant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire le nombre de patients prioritaires sans médecin traitant. <ul style="list-style-type: none"> • Recenser et Prioriser en fonction des ALD, des +de 70 ans, des patients bénéficiaires de la CSS. • Mise en place de plateforme d'organisation (personnel secrétaire CPTS /outil numérique agenda partagé ?) • Recenser les possibilités de prise en charge des médecins traitants
Mission en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins - Améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Soins non programmés : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer un rdv avec un professionnel de santé dans les 48h en fonction des besoins du patient. ▪ Cabine de téléconsultations pour les consultations compatibles. ▪ Mise en place de protocole de coopération entre les différents professionnels de santé. ▪ Améliorer/faciliter l'accès aux examens d'imagerie. ▪ Partenariat avec la PMI pour les consultations infantiles.

Intitulé de la mission	Oui	Non	Description
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'accès aux consultations de second recours (télé-consultation et télé-expertise) ▪ Favoriser l'installation des Sages femmes.
Mission en faveur de l'organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la communication et l'interaction des différents intervenants autour du patient par le partage d'une plateforme numérique commune sécurisée. (Messagerie instantanée, mail sécurisé, partage de données nécessaires, répertoire de professionnel investis sur la CPTS, promotion de la généralisation de Mon espace Santé) - Organiser des parcours de soins adaptés pour les patients atteint de : <ul style="list-style-type: none"> o diabète o troubles psychiatriques et ou addictifs o pathologie cardiaque chronique o d'obésité en identifiant tous les acteurs de santé, sociaux et médico-sociaux spécifiques à leur bon suivi. (Développer le lien avec les structures compétentes publiques et/ou privées, dans les différents axes) - Améliorer le parcours de soins des patients atteints de cancer par une meilleure coopération et communication entre les différents intervenants (lien domicile - structure de soins-prestataire de services – spécialiste) - Favoriser, pour les patients qui le souhaitent, le maintien à domicile pour les soins palliatifs (partenariat équipe mobile de soins palliatifs) ainsi que pour les personnes âgées en fonction de leur état de dépendance (prévention risque de chute, développer ICOPE) - Favoriser la collaboration entre les établissements de sanitaires (hôpitaux, cliniques, SSR) et le réseau médecine de ville pour une meilleure prise en charge du patient à son retour à domicile) - Améliorer le lien entre le premier et le second recours. (télé-expertise, retour d'information sur consult...
Mission en faveur du développement d'actions coordonnées de prévention	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le repérage et la prise en charge précoce des troubles cognitifs et neuro-psychiatriques y compris chez les enfants.

Intitulé de la mission	Oui	Non	Description
			<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux actions de préventions des cancers du sein, de l'utérus et colorectal. - Dépister la fragilité chez la personne âgée, action de prévention des chutes à domicile. - Promouvoir la vaccination saisonnière et les vaccinations obligatoires. - Participer/ organiser des actions de prévention sur le risque des chutes des personnes âgées - Participer/organiser des actions de prévention sur le diabète - Participer/organiser des actions de prévention sur l'obésité - Dépistage de l'hypertension artérielle.
Mission dédiée à la réponse aux crises sanitaires graves	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer le plan d'action en adéquation avec les besoins et ressources dont dispose le territoire et en collaboration avec les établissements et les collectivités du territoire ; (PB de lieu d'accueil si une crise sanitaire se présente à nouveau) - Préparer la participation de la CPTS aux actions mises en œuvre sur son territoire dans la limite de ses moyens humains et techniques ; - Mettre à jour annuellement le plan d'action
Actions en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des formations complémentaires pluriprofessionnelles aux professionnels de santé selon leurs besoins (exemple : repérage précoce des troubles autistes chez les enfants...) - Création d'un site internet pour la promotion de la CPTS, assurer un lien entre la population et les acteurs de santé et entre les professionnels entre eux. - Proposer un système de référencement de professionnels remplaçants disponibles pour les praticiens de la CPTS.
Actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de conférence pluridisciplinaire. - Accompagnement des nouveaux professionnels de santé sur le territoire dans leur installation.
Autres actions*	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

* Liens possible avec le PRS – Projet Régional de Santé Occitanie

Une structure juridique est-elle déjà créée pour porter le projet ?

Non Oui En cours

Précisez (nom, forme juridique, siège social, date de création) :

Association CPTS en devenir Vallée du Tech, 34 avenue de la gare, 66400 Céret
Créée le 25 juillet 2022.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet

Phase de construction du projet de CPTS	De 06/2022 à 09/2023
Dépôt de la lettre d'intention	09/2022

Dépôt du projet de santé	06/2023
Contractualisation avec l'ARS et CPAM	09/2023

